

conseiller-financier.ch

Général-Guisan 30B

1800 Vevey

Conseiller: Bastien Henri

Exemple

Analyse de prévoyance

pour

**Monsieur et Madame
Jean et Anne Dupont**

Données personnelles

Ce rapport vous donne un aperçu de votre situation de prévoyance individuelle. Il indique les prestations du 1er pilier (AVS/AI), du 2e pilier (caisse de pension et assurance-accidents) ainsi que du 3e pilier (prévoyance individuelle) en cas de survenance des événements maladie ou accident. Vos indications personnelles ainsi que la législation suisse actuellement en vigueur servent de base à ce rapport de prévoyance. Des calculs à long terme sur des facteurs intervenant à une date donnée contiennent des risques et sont donc soumis à des variations. Ce rapport de prévoyance n'est pas une offre de contrat. Seules sont déterminantes les offres et les conditions des prestataires de services financiers. Cette documentation a été établie en toute bonne foi, sous réserve d'erreurs ou d'omissions pour lesquelles nous n'assumons aucune responsabilité.

Données personnelles		
Nom		
Prénom		
Date de naissance	20.11.1975	10.07.1987
Situation de vie	marié depuis 01.01.2016	marié depuis 01.01.2016
Statut professionnel	actif	sans activité lucrative
Date de retraite AVS	01.12.2040 (Âge 65)	01.08.2052 (Âge 65)
Date de retraite LPP	01.12.2040 (Âge 65)	01.08.2052 (Âge 65)

Enfants	Attribution par personne	Fin de la formation
 Enfant 1, 25.02.2017	les deux personnes	25.02.2035 (Âge 18)
 Enfant 2, 29.05.2018	les deux personnes	29.05.2036 (Âge 18)

Revenu en CHF		
salaire brut actuel p.a.	197'982	0
salaire net actuel p.a.	178'808	0

Besoins en prévoyance par an en CHF / en % du revenu brut				
en cas d'incapacité de gain courte durée	180'000	/ 91 %	0	/ 0 %
en cas d'incapacité de gain longue durée	180'000	/ 91 %	0	/ 0 %
pour les survivants	180'000	/ 91 %	0	/ 0 %
à la retraite	180'000	/ 91 %	50'000	/ 0 %

Aperçu de prévoyance de Monsieur

Incapacité de gain de longue durée

Maladie

Votre couverture est problématique. Afin d'assurer votre niveau de vie, vous devriez prendre des mesures au plus vite.

Lacune de prévoyance **-896'961 CHF**

Accident

Votre couverture est problématique. Afin d'assurer votre niveau de vie, vous devriez prendre des mesures au plus vite.

Lacune de prévoyance **-792'155 CHF**

Décès

Maladie

Votre couverture est insuffisante. Assurez votre niveau de vie avec des produits d'assurance optimisés.

Lacune de prévoyance **-915'765 CHF**

Accident

Votre couverture est problématique. Afin d'assurer votre niveau de vie, vous devriez prendre des mesures au plus vite.

Lacune de prévoyance **-1'021'701 CHF**

À la retraite du couple

Âge 65-85

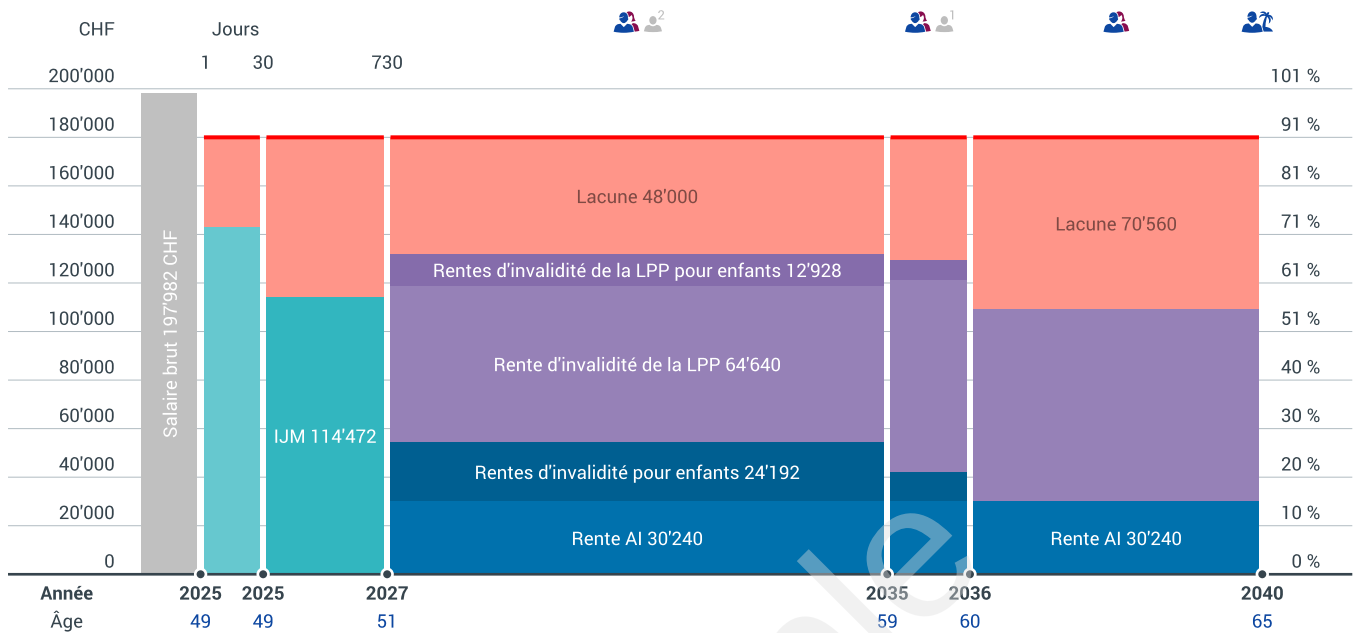
Votre couverture est problématique. Afin d'assurer votre niveau de vie, vous devriez prendre des mesures au plus vite.

Lacune de prévoyance **-1'364'115 CHF**

Incapacité de gain à la suite d'une maladie de Monsieur

Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

En particulier en cas de maladie, les prestations d'assurance entraînent fréquemment des lacunes de couverture. De plus, le risque de devenir invalide par suite d'une maladie est statistiquement bien plus élevé que par suite d'un accident.



Incapacité de gain à la suite d'une maladie de Monsieur

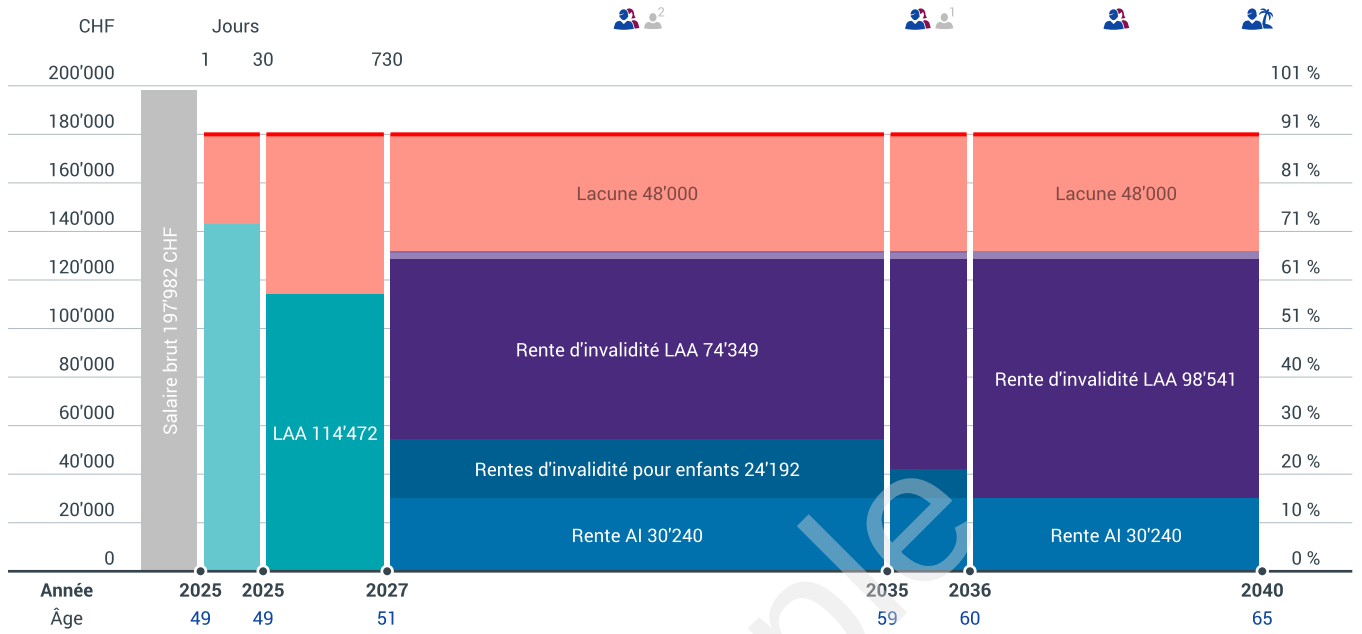
Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

Prestations	à court terme jusqu'à 730 jours		à long terme jusqu'à la retraite (vieillesse)		
	 1 - 30	 31 - 730	 51 - 59	 59 - 60	 60 - 65
Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 07.03.25	08.03.25 - 05.02.27	06.02.27 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 30.11.40
Poursuite du versement du salaire et indemnités journalières	143'090	114'472			
 Poursuite du versement du salaire	143'090				
 Indemnités journalières en cas de maladie		114'472			
1er pilier - AVS/AI			54'432	42'336	30'240
 Rente d'invalidité AI			30'240	30'240	30'240
 Rente d'enfant d'invalidé AI			12'096		
 Rente d'enfant d'invalidé AI			12'096	12'096	
2e pilier - Caisse de pension			77'568	87'120	79'200
 Rente d'invalidité LPP			64'640	79'200	79'200
 Rente d'enfant d'invalidé LPP			6'464		
 Rente d'enfant d'invalidé LPP			6'464	7'920	
Total des prestations de prévoyance	143'090	114'472	132'000	129'456	109'440
 Besoins en prévoyance	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000
 Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-36'910	-65'528	-48'000	-50'544	-70'560
Fortune en début de phase	0	-3'034	-128'704	-515'729	-579'151
Besoin en capitaux par phase	-3'034	-125'670	-387'025	-63'422	-317'810
Fortune en fin de phase	-3'034	-128'704	-515'729	-579'151	-896'961
Réserve de fortune en début de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177
Réserve de fortune en fin de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177

Incapacité de gain à la suite d'un accident de Monsieur

Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

L'incapacité de gain à court terme consécutive à un accident est généralement couverte par l'obligation de l'employeur de poursuivre le versement du salaire ou par l'indemnité journalière en cas d'accident, assurée à titre obligatoire. On notera aussi que les salaires dépassant le maximum LAA de 148'200 CHF sont assurés par une assurance complémentaire à la LAA.



Incapacité de gain à la suite d'un accident de Monsieur

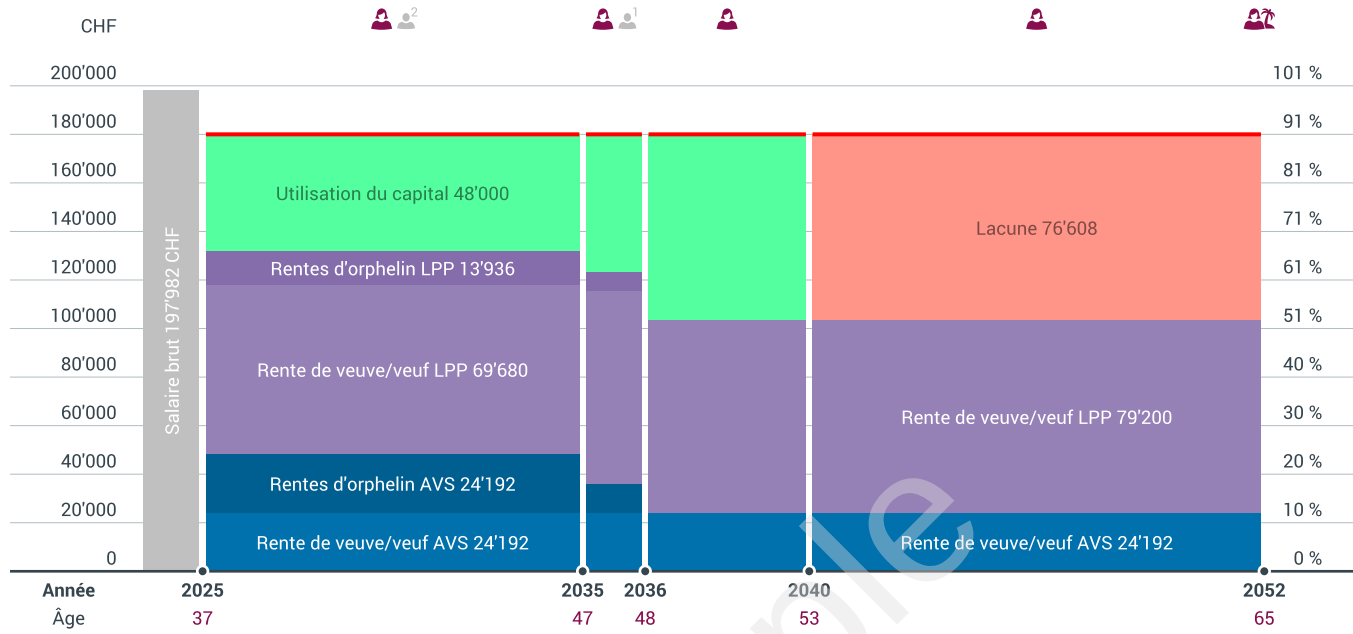
Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

Prestations	à court terme jusqu'à 730 jours		à long terme jusqu'à la retraite (vieillesse)		
	 1 - 30 06.02.25 - 07.03.25	 31 - 730 08.03.25 - 05.02.27	 51 - 59 06.02.27 - 28.02.35	 59 - 60 01.03.35 - 31.05.36	 60 - 65 01.06.36 - 30.11.40
Prestations de rente en CHF par an					
Poursuite du versement du salaire et indemnités journalières	143'090	114'472			
 Poursuite du versement du salaire	143'090				
 Indemnité journalière LAA		114'472			
1er pilier - AVS/AI			54'432	42'336	30'240
 Rente d'invalidité AI			30'240	30'240	30'240
 Rente d'enfant d'invalidé AI			12'096		
 Rente d'enfant d'invalidé AI			12'096	12'096	
2e pilier - Caisse de pension / LAA			77'568	89'664	101'760
 Rente d'invalidité LAA.			74'349	86'445	98'541
 Rente subsidiaire LPP			2'299	2'682	3'219
 Rente subsidiaire LPP pour enfants			460		
 Rente subsidiaire LPP pour enfants			460	537	
Total des prestations de prévoyance	143'090	114'472	132'000	132'000	132'000
 Besoins en prévoyance	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000
 Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-36'910	-65'528	-48'000	-48'000	-48'000
Fortune en début de phase	0	-3'033	-128'703	-515'728	-575'958
Besoin en capitaux par phase	-3'033	-125'670	-387'025	-60'230	-216'197
Fortune en fin de phase	-3'033	-128'703	-515'728	-575'958	-792'155
Réserve de fortune en début de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177
Réserve de fortune en fin de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177

Décès à la suite d'une maladie de Monsieur

Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 🚫)

Lors d'un décès consécutif à une maladie, les prestations d'assurance comportent généralement des lacunes de couverture. En règle générale, les rentes de survivant versées par l'AVS et la caisse de pension ne sont pas suffisamment élevées pour garantir le maintien du niveau de vie antérieur.



Prestations	pour les survivants		
	37 - 47	47 - 48	48 - 65
Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52
1er pilier - AVS/AI	48'384	36'288	24'192
Rente de veuve/veuf AVS	24'192	24'192	24'192
Rente d'orphelin AVS	12'096		
Rente d'orphelin AVS	12'096	12'096	
2e pilier - Caisse de pension	83'616	87'120	79'200
Rente de veuve/veuf LPP	69'680	79'200	79'200
Rente d'orphelin LPP	6'968		
Rente d'orphelin LPP	6'968	7'920	
Total des prestations de prévoyance	132'000	123'408	103'392
Besoins en prévoyance	180'000	180'000	180'000
Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-48'000	-56'592	-76'608

Décès à la suite d'une maladie de Monsieur

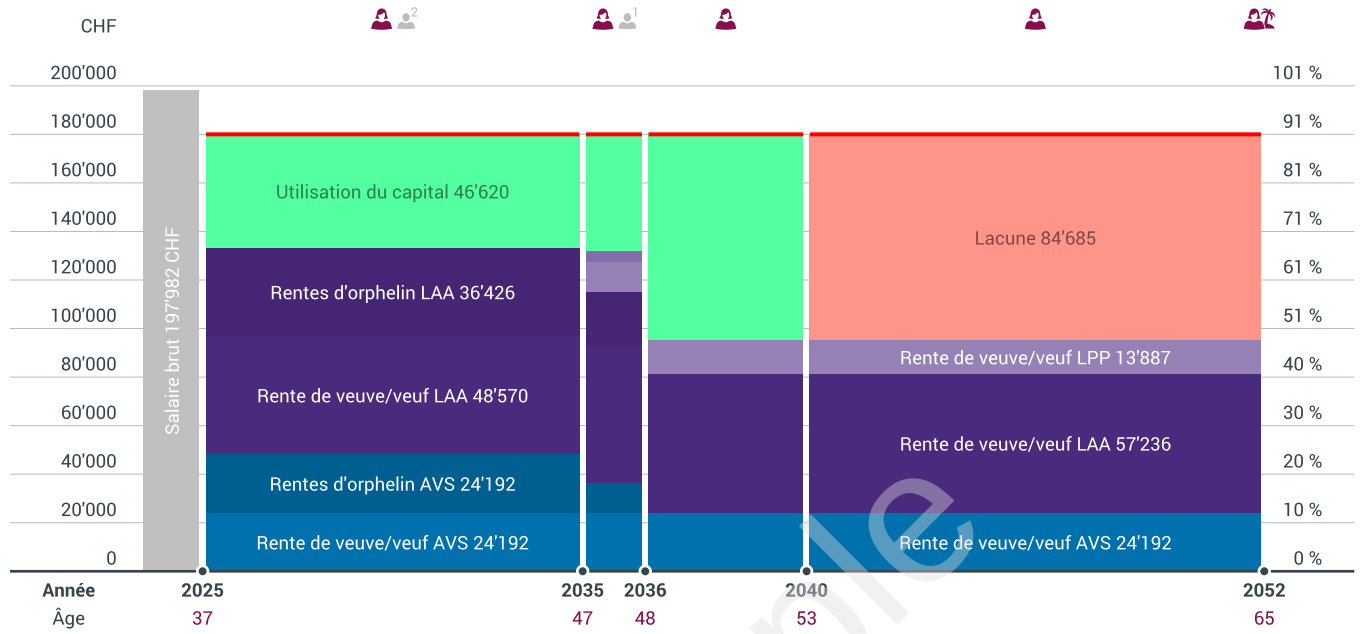
Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 

Prestations	pour les survivants		
	 37 - 47 06.02.25 - 28.02.35	 47 - 48 01.03.35 - 31.05.36	 48 - 65 01.06.36 - 31.07.52
Évolution de la fortune / Prestations en capital en CHF			
Fortune en début de phase	489'177	393'987	322'976
Capital-décès	23'933		
Capital-décès	135'596		
Capital-décès	228'306		
Besoin en capitaux par phase	-483'025	-71'011	-1'238'741
en fin de phase	393'987	322'976	-915'765

Décès à la suite d'un accident de Monsieur

Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65)

Comme pour l'incapacité de gain, les survivants sont généralement bien couverts en cas de décès consécutif à un accident. La rente de veuf conformément à la LAA s'élève normalement à 40%, les rentes d'orphelin généralement à 15% du salaire assuré. En comptant les rentes AVS de veuf et d'orphelin, les rentes de survivant sont plafonnées à 90% du salaire assuré.



Prestations	pour les survivants		
	 37 - 47	 47 - 48	 48 - 65
	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52
Prestations de rente en CHF par an			
1er pilier - AVS/AI	48'384	36'288	24'192
 Rente de veuve/veuf AVS	24'192	24'192	24'192
 Rente d'orphelin AVS	12'096		
 Rente d'orphelin AVS	12'096	12'096	
2e pilier - Caisse de pension / LAA	84'996	95'712	71'123
 Rente de veuve/veuf LAA	48'570	57'236	57'236
 Rente d'orphelin LAA	18'213		
 Rente d'orphelin LAA	18'213	21'464	
 Rente subsidiaire LPP		12'759	13'887
 Rente subsidiaire d'orphelin LPP		4'253	
Total des prestations de prévoyance	133'380	132'000	95'315
Besoins en prévoyance	180'000	180'000	180'000
Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-46'620	-48'000	-84'685

Décès à la suite d'un accident de Monsieur

Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 )

Prestations	pour les survivants		
	 37 - 47 06.02.25 - 28.02.35	 47 - 48 01.03.35 - 31.05.36	 48 - 65 01.06.36 - 31.07.52
Évolution de la fortune / Prestations en capital en CHF			
Fortune en début de phase	489'177	407'874	347'644
Capital-décès	23'933		
Capital-décès	135'596		
Prestation Capital-décès	228'306		
Besoin en capitaux par phase	-469'138	-60'230	-1'369'345
en fin de phase	407'874	347'644	-1'021'701

Exemple

Aperçu des chiffres en cas d'incapacité de gain de Monsieur

Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

Prestations	Maladie					Accident				
	à court terme jusqu'à 730 jours		à long terme jusqu'à la retraite (vieillesse)			à court terme jusqu'à 730 jours		à long terme jusqu'à la retraite (vieillesse)		
	 1 - 30	 31 - 730	 51 - 59	 59 - 60	 60 - 65	 1 - 30	 31 - 730	 51 - 59	 59 - 60	 60 - 65
Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 07.03.25	08.03.25 - 05.02.27	06.02.27 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 30.11.40	06.02.25 - 07.03.25	08.03.25 - 05.02.27	06.02.27 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 30.11.40
Poursuite du versement du salaire et indemnités journalières	143'090	114'472				143'090	114'472			
 Poursuite du versement du salaire	143'090					143'090				
 Indemnités journalières en cas de maladie		114'472								
 Indemnité journalière LAA							114'472			
1er pilier - AVS/AI			54'432	42'336	30'240			54'432	42'336	30'240
 Rente d'invalidité AI			30'240	30'240	30'240			30'240	30'240	30'240
 Rente d'enfant d'invalid AI			12'096					12'096		
 Rente d'enfant d'invalid AI			12'096	12'096				12'096	12'096	
2e pilier - Caisse de pension / LAA			77'568	87'120	79'200			77'568	89'664	101'760
 Rente d'invalidité LAA								74'349	86'445	98'541
 Rente d'invalidité LPP			64'640	79'200	79'200					
 Rente d'enfant d'invalid LPP			6'464							
 Rente d'enfant d'invalid LPP			6'464	7'920						

Aperçu des chiffres en cas d'incapacité de gain de Monsieur

Revenu et rentes à partir d'aujourd'hui

Prestations	Maladie					Accident				
	à court terme jusqu'à 730 jours		à long terme jusqu'à la retraite (vieillesse)			à court terme jusqu'à 730 jours		à long terme jusqu'à la retraite (vieillesse)		
	 1 - 30	 31 - 730	 51 - 59	 59 - 60	 60 - 65	 1 - 30	 31 - 730	 51 - 59	 59 - 60	 60 - 65
	06.02.25 - 07.03.25	08.03.25 - 05.02.27	06.02.27 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 30.11.40	06.02.25 - 07.03.25	08.03.25 - 05.02.27	06.02.27 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 30.11.40
 Rente subsidiaire LPP								2'299	2'682	3'219
 Rente subsidiaire LPP pour enfants								460		
 Rente subsidiaire LPP pour enfants								460	537	
Total des prestations de prévoyance	143'090	114'472	132'000	129'456	109'440	143'090	114'472	132'000	132'000	132'000
 Besoins en prévoyance	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000
 Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-36'910	-65'528	-48'000	-50'544	-70'560	-36'910	-65'528	-48'000	-48'000	-48'000
 Fortune en début de phase	0	-3'034	-128'704	-515'729	-579'151	0	-3'033	-128'703	-515'728	-575'958
Besoin en capitaux par phase	-3'034	-125'670	-387'025	-63'422	-317'810	-3'033	-125'670	-387'025	-60'230	-216'197
Fortune en fin de phase	-3'034	-128'704	-515'729	-579'151	-896'961	-3'033	-128'703	-515'728	-575'958	-792'155
Réserve de fortune en début de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177
Réserve de fortune en fin de phase	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177	489'177

Aperçu des chiffres en cas de décès de Monsieur

Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 🗓️)

Prestations	Maladie			Accident		
	pour les survivants			pour les survivants		
	 37 - 47	 47 - 48	 48 - 65	 37 - 47	 47 - 48	 48 - 65
Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52
1er pilier - AVS/AI	48'384	36'288	24'192	48'384	36'288	24'192
 Rente de veuve/veuf AVS	24'192	24'192	24'192	24'192	24'192	24'192
 Rente d'orphelin AVS	12'096			12'096		
 Rente d'orphelin AVS	12'096	12'096		12'096	12'096	
2e pilier - Caisse de pension / LAA	83'616	87'120	79'200	84'996	95'712	71'123
 Rente de veuve/veuf LAA				48'570	57'236	57'236
 Rente d'orphelin LAA				18'213		
 Rente d'orphelin LAA				18'213	21'464	
 Rente de veuve/veuf LPP	69'680	79'200	79'200			
 Rente d'orphelin LPP	6'968					
 Rente d'orphelin LPP	6'968	7'920				
 Rente subsidiaire LPP					12'759	13'887
 Rente subsidiaire d'orphelin LPP					4'253	
Total des prestations de prévoyance	132'000	123'408	103'392	133'380	132'000	95'315

Aperçu des chiffres en cas de décès de Monsieur

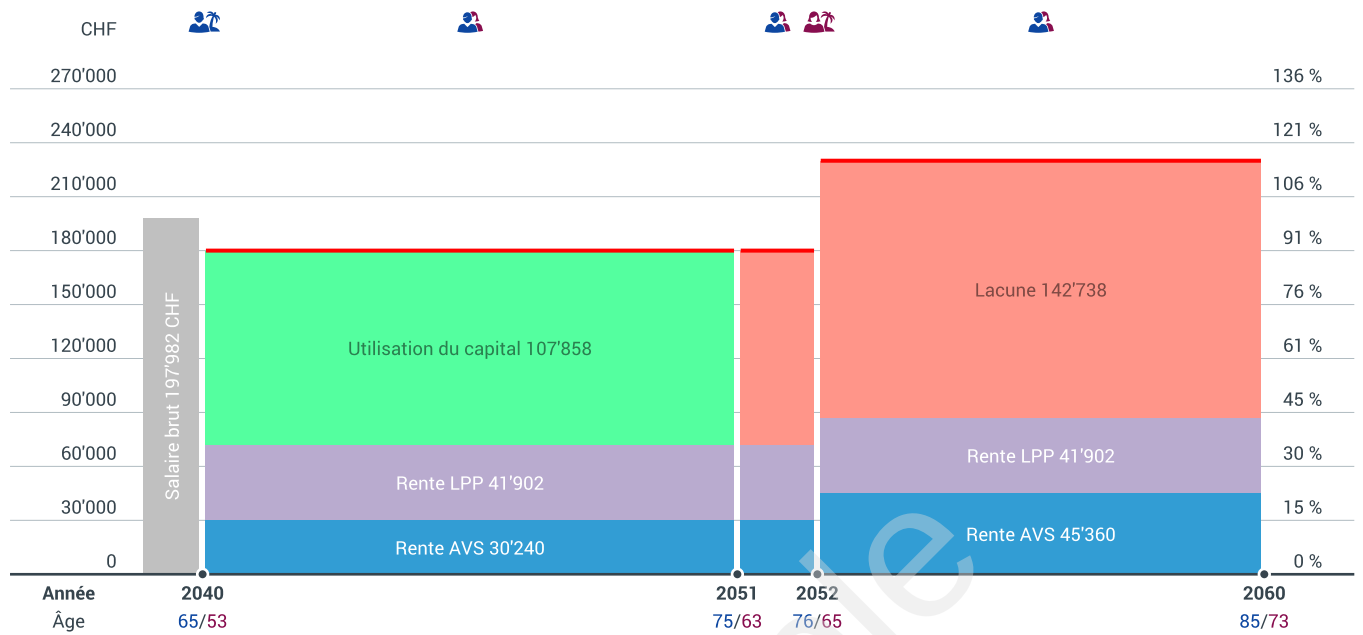
Revenu et rentes depuis aujourd'hui jusqu'à l'horizon de planification (Âge 65 🗓️)

Prestations	Maladie			Accident		
	pour les survivants			pour les survivants		
	 37 - 47	 47 - 48	 48 - 65	 37 - 47	 47 - 48	 48 - 65
Prestations de rente en CHF par an	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52	06.02.25 - 28.02.35	01.03.35 - 31.05.36	01.06.36 - 31.07.52
➡ Besoins en prévoyance	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000
🔴 Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-48'000	-56'592	-76'608	-46'620	-48'000	-84'685
🟡 Fortune en début de phase	489'177	393'987	322'976	489'177	407'874	347'644
🟢 Capital-décès	23'933			23'933		
🟢 Capital-décès	135'596			135'596		
🟢 Capital-décès	228'306			228'306		
Besoin en capitaux par phase	-483'025	-71'011	-1'238'741	-469'138	-60'230	-1'369'345
en fin de phase	393'987	322'976	-915'765	407'874	347'644	-1'021'701

Situation financière à la retraite du couple

Revenu et rentes depuis la retraite jusqu'à l'horizon de planification (Âge 85 👤 / 73 👤)

L'objectif de la prévoyance vieillesse est que vous puissiez vous retirer de la vie professionnelle tout en restant financièrement indépendant et disposer encore de suffisamment d'argent pour mener une vie agréable.



Prestations	à la retraite	
	65 - 76 / 53 - 65 01.12.40 - 31.07.52	76 - 85 / 65 - 73 01.08.52 - 19.11.60
Prestations de rente en CHF par an 1er pilier - AVS/AI	30'240	45'360
Rente de vieillesse AVS	30'240	25'200
Rente de vieillesse AVS		20'160
2e pilier - Caisse de pension	41'902	41'902
Rente de vieillesse LPP	41'902	41'902
Total des prestations de prévoyance	72'142	87'262
Besoins en prévoyance	180'000	230'000
Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-107'858	-142'738

Situation financière à la retraite du couple

Revenu et rentes depuis la retraite jusqu'à l'horizon de planification (Âge 85 👤 / 73 🚺)

Prestations	à la retraite	
	 65 - 76 / 53 - 65 01.12.40 - 31.07.52	 76 - 85 / 65 - 73 01.08.52 - 19.11.60
Évolution de la fortune / Prestations en capital en CHF		
Fortune en début de phase	692'293	-178'412
Capital en cas de vie 3a	23'933	
Capital en cas de vie 3a	228'306	
Capital en cas de vie 3b	135'596	
Besoin en capitaux par phase	-1'258'540	-1'185'703
Fortune en fin de phase	-178'412	-1'364'115

Exemple

Aperçu des chiffres à la retraite du couple

Revenu et rentes depuis la retraite jusqu'à l'horizon de planification (Âge 85 👤 / 73 👤)

Prestations	à la retraite	
	 65 - 76 / 53 - 65 01.12.40 - 31.07.52	 76 - 85 / 65 - 73 01.08.52 - 19.11.60
Prestations de rente en CHF par an		
1er pilier - AVS/AI	30'240	45'360
 Rente de vieillesse AVS	30'240	25'200
 Rente de vieillesse AVS		20'160
2e pilier - Caisse de pension	41'902	41'902
 Rente de vieillesse LPP	41'902	41'902
Total des prestations de prévoyance	72'142	87'262
 Besoins en prévoyance	180'000	230'000
 Lacune de prévoyance / Excédent de prévoyance	-107'858	-142'738
 Fortune en début de phase	692'293	-178'412
 Capital en cas de vie 3a	23'933	
 Capital en cas de vie 3a	228'306	
 Capital en cas de vie 3b	135'596	
Besoin en capitaux par phase	-1'258'540	-1'185'703
Fortune en fin de phase	-178'412	-1'364'115